

**Procès-verbal du COSP siégeant en formation élargie  
aux membres du COPIL  
du 10/06/2025 (salle du Conseil)**

Sous la présidence de la Directrice de l'EUR Eva MOUIAL-BASSILANA

**Au titre du COSP :**

**Étaient présents :** Madame la Doyenne E. MOUIAL, C. AMBROISE-CASTEROT, S. BLOT-MACCAGNAN, G. LERAY, A. MILLET-DEVALLE, A. PERETTI, C. EL KAIM, U. BELLAGAMBA, D. BOUSTANI, B. FERRARI, S. LAPLANCHE-SERVIGNE, C. LEQUESNE, T. MARTEU, N. PIGEON, A. RAINAUD, B. BARRE, T. MARCOTTE, I. CLAVAU, M. TRUJILLOS, M-A GRANGER, L. ANTONINI-COCHIN, V. THOMAS

**Avait donné procuration :** F. SIIRIAINEN, F. CROUZATIER-DURAND, X. LATOUR, J-C MARTIN, P. LUPPI, B. THERACHE, M. MATEI, H. FAGET

**Étaient absents non représentés :** A. LAGELLE, V. MARTIGNY, M-O DIEMER, M. OUAKNINE,

**Au titre du COPIL :**

**Étaient présents :** Mme la Doyenne E. MOUIAL, U. BELLAGAMBA, G. LERAY, C. LEQUESNE, P TÜRK, G. CERQUEIRA

**Avait donné procuration :** R. BOURGET, J. LEPOUTRE

**Étaient absents non représentés :** U. MAYRHOFER, Y. RUMPALA, D. BOUSTANI, F. BELLONE, E. WALLISER,

**Étaient présents en qualité d'invités :** E. DUCHEZ, chargée de communication, M. ALVAREZ, responsable du service des relations internationales, N. BARTOLO, assistante de la Doyenne, S. SAADI, responsable du service du personnel, S. PRETTO, Responsable de la BU Droit et du réseau des bibliothèques INSPE, Laurent CALLIGE, responsable du service de la scolarité

*La séance débute à 9h00.*

## **1. INFORMATIONS DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION**

La Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA remercie les membres pour leur présence. Elle annonce que, de manière exceptionnelle, les votes se feront à main levée car les télécommandes ne sont pas opérationnelles ce jour. Désormais, chaque réunion commencera par le vote du procès-verbal (PV) précédent, comme prévu par les statuts. Le PV sera finalisé après le retour des observations des membres et rediscuté en séance s'il y a des modifications majeures. Si aucun changement important n'est relevé comme c'est le cas pour la séance de ce jour, le PV sera voté sans discussion.

### **Approbation du procès-verbal du COSP/COPIL du 25 avril 2025**

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le procès-verbal du COSP/COPIL du 25 avril 2025.*

La Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA indique qu'un débat a été lancé par Xavier LATOUR sur la possibilité de produire un verbatim des réunions. Elle précise que ce n'est pas l'usage et que cela n'a jamais été fait auparavant. Elle souligne les efforts déjà réalisés pour rendre le compte rendu actuel plus précis et détaillé, grâce au travail de Nadine BARTOLO. Produire un verbatim serait, trop long, peu utile et difficile à lire à cause des répétitions et digressions. Elle précise qu'aucune autre composante universitaire ne le pratique, ni le CAC à l'échelle de l'Université. Elle propose donc de soumettre au vote le maintien d'un compte rendu très détaillé, mais non intégral.

Le professeur Gustavo CERQUEIRA, représentant Xavier LATOUR, précise que la demande ne portait pas sur un verbatim complet, mais uniquement sur les sujets jugés importants, comme le budget ou SKEMA. Monsieur Xavier LATOUR estime que certains échanges n'ont pas été restitués dans le compte rendu actuel. Il propose donc de reformuler la question du vote pour qu'elle reflète cette idée : restituer plus en détail les points essentiels, sans tout retranscrire.

La Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA s'étonne qu'on reproche au PV de manquer de contenu alors qu'aucune proposition de modification n'a été faite dans les 8 jours de son envoi aux membres. Elle rappelle que chaque membre peut suggérer des changements avant l'approbation. Elle indique que la question du vote sera reformulée comme suit : *voter pour, signifie garder le compte rendu tel quel, et voter contre, implique vouloir un verbatim partiel sur les points jugés les plus importants.*

Pauline TÜRK comprend que certains aient pu avoir l'impression que leurs propos n'ont pas été bien reflétés, mais elle rappelle que chacun peut proposer des modifications au PV. Elle reconnaît qu'il serait utile d'être encore plus attentif à la restitution des échanges sur les sujets sensibles. Toutefois, elle trouve difficile de définir à l'avance quels sujets mériteraient un verbatim. Selon elle, le système actuel permet déjà de prendre en compte les divers points de vue, et cette formule lui convient.

Gustavo CERQUEIRA pose une question technique : que faire lorsqu'une demande de rectification concerne les propos d'un autre membre ? Par exemple, si une réponse n'a pas été bien retranscrite, mais que la personne concernée ne demande pas de correction, peut-on quand même signaler l'erreur ? Et comment gérer un désaccord sur ce qui a été dit ?

La Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA précise que si une modification est proposée mais qu'il y a un doute ou un flou, notamment lié à la mémoire des échanges, cela peut être considéré comme une modification majeure. Dans ce cas, lors de la séance suivante, au moment du vote du PV, il est possible de réouvrir la discussion pour clarifier les choses.

La directrice de l'EUR prend l'exemple du CAC et souligne que, dans des cas très sensibles, on peut exceptionnellement revenir à l'enregistrement pour clarifier une phrase mal restituée. Mais cela doit rester rare, car cela demanderait un temps de retranscription trop long. Elle rappelle que, par expérience, cela ne se produit quasiment jamais, car les échanges se font en bonne entente. En général, le compte rendu est précis et chacun peut proposer des compléments.

Le vote porte donc sur le maintien du compte rendu actuel, avec une attention particulière aux points jugés sensibles, c'est-à-dire ceux qui ont suscité le plus de débats.

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité le maintien du compte-rendu actuel avec une attention particulière aux points jugés sensibles.*

## Informations générales

La Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA fait un point sur les nombreux événements qui ont eu lieu sur le campus depuis le mois d'avril et qui ont rassemblé toute l'équipe de direction, les étudiants, le personnel et les enseignants. Elle insiste sur le fait que ces moments forts illustrent à quel point le travail d'équipe est essentiel et source de fierté pour l'EUR.

- **Cérémonie de remise des diplômes** : La Directrice de l'EUR remercie le BDE, Emmanuelle DUCHEZ et l'ensemble des équipes pour leur forte mobilisation lors de cet événement, soulignant un engagement inédit. Il est envisagé d'organiser cette cérémonie plus tôt dans l'année, idéalement avant Noël, afin de faciliter la présence des étudiants, plus difficile à assurer au printemps.
- **Soirée des partenaires** : La soirée des partenaires, organisée le 3 juin sur le campus a été également une grande réussite. La Directrice de l'EUR remercie Astou LECCIA, responsable des relations entreprises, pour son travail organisationnel et Caroline LEQUESNE, Vice-Doyenne en charge des relations socio-économiques, qui a brillamment orchestré l'événement que les partenaires ont beaucoup apprécié.

Caroline LEQUESNE, revient sur le succès de la soirée des partenaires, marquée par une table ronde réunissant des représentants du Département, de la CCI et une avocate, autour de la formation des étudiants. L'événement a connu une participation accrue, de bons retours et une meilleure couverture presse que l'an passé. Le format sera reconduit l'an prochain.

Eva MOUIAL BASSILANA directrice de l'EUR LexSociété, souligne le succès de la médiation autour de la mosaïque de Chagall, enrichie d'un panneau explicatif installé sur le site, en partenariat avec le musée Chagall de Nice. Des étudiants du BDE et de l'association du débat niçois ont participé à la création de capsules vidéo sur l'épopée d'Ulysse, accessibles via un QRcode. Le site de la faculté fait désormais partie du circuit des lieux de visites des mosaïques de Chagall de mai à septembre.

Eva MOUIAL BASSILANA, souligne la multiplication des colloques inter-laboratoires, reflet d'un travail collectif riche et de belles réussites. Ces initiatives illustrent l'esprit de l'EUR, marqué par une collaboration croissante entre ses différents laboratoires.

- **Colloque la pratique du pouvoir présidentiel** : un colloque de deux jours sur la pratique du pouvoir présidentiel, coorganisé par le CERDACFF et ERMES avec la professeure Pauline TÜRK et le professeur Vincent MARTIGNY. L'événement a été marqué par la conférence exceptionnelle pour clôturer le colloque de l'ancien Président François HOLLANDE, qui a partagé son expérience en tant qu'ancien président de la république. La directrice de l'EUR soulève la qualité de l'organisation ce qui a permis d'avoir un grand nombre d'invités. La directrice remercie Emmanuelle DUCHEZ et l'équipe organisatrice et l'université pour son soutien. L'ancien président a apprécié l'accueil chaleureux et les échanges riches, notamment avec le professeur MARTIGNY et le journaliste du Monde Thomas WIEDER.

La directrice de l'EUR se réjouit d'une vraie réussite collective et souligne le fait que cela a montré que l'on peut organiser des événements ambitieux, comme la soirée des partenaires ou ce colloque particulièrement réussi, avec de la mobilisation et de la créativité malgré les contraintes budgétaires.

Pauline TÜRK prend la parole concernant le colloque « La pratique du pouvoir présidentiel » elle soulève l'esprit d'équipe et l'extrême mobilisation autour de l'organisation. Accueillir à Nice un ancien homme d'État comme François HOLLANDE, avec toute la sécurité que cela implique, ce n'est pas simple. Elle remercie Ugo BELLAGAMBA, Caroline LEQUESNE, Emmanuelle DUCHEZ pour le

travail accompli, ainsi que tous les responsables de laboratoires et la présidence de l'université venue en soutien et Anne-Sophie PEYRAN de la direction de la communication.

### ➤ Arrivée de nouveaux personnels

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA salue l'arrivée au mois de mai du nouveau chef de la scolarité en la personne de Laurent CALLIGE. Laurent CALLIGE se présente et fait état de son parcours professionnel, notamment à l'international et de son passage à la faculté de médecine où il a officié pendant quatre ans.

- Arrivée au service logistique de William HAGUE le 1<sup>er</sup> juin en poste sur le créneau du soir.
  - Le professeur Walid CHAIEHLOUDJ qui était en poste à Perpignan et en détachement à l'EUR LexSociété depuis un an a été recruté dans le cadre d'une mutation et sera rattaché au Laboratoire GREDEG
  - Maxime SCHAEFFER a été recruté comme maître de conférences en droit privé (01) rattaché au laboratoire CERDP. Laëtitia COCHIN fait un petit rappel sur l'organisation du recrutement dans la section 01 de droit privé : 60 candidatures reçues, 14 auditions, 8 se sont présentés, 5 ont été classés.
  - Adeline GALLI-BACCULINI docteur en droit public, a été recrutée comme maître de conférences associé, en droit public, section 02 rattachée au laboratoire CERDACFF. Elle est déléguée à la protection des données au département des Alpes-Maritimes.
- La directrice de l'EUR remercie Phillippe LUPPI qui a permis la mise à l'honneur de l'EUR, de la nouvelle équipe décanale et des formations et leur fonctionnement dans l'EUR et l'école doctorale dans l'article du Figaro du 3 juin 2025.
- Philippe LUPPI précise que le président du CNU section 02 sera présent le 20 juin sur le campus. Pour présenter le CNU aux doctorants.
- Stéphanie MACCAGNAN précise que trois étudiants en classe préparatoire de droit sont admissibles et soulève le côté exceptionnel de cette réussite.

## 2. PÉDAGOGIE

### 2.1. Conseils de perfectionnement

Ugo BELLAGAMBA vice-doyen à la pédagogie prend la parole sur ce point :

Les conseils de perfectionnement, initialement prévus pour l'alternance, deviennent obligatoires pour toutes les formations (licence et master). Ils visent à réaliser un autodiagnostic, identifier des pistes d'amélioration et favoriser l'harmonisation des pratiques.

Un "carnet de santé" des formations sera mis en place d'ici avril 2026, incluant des indicateurs clés : taux de réussite, employabilité, nombre d'inscrits et diplômés.

À ce jour, plusieurs masters (Droit privé, Juriste d'affaires, Histoire du droit) ont déjà mis en place leur conseil. Pour la licence, Marc-Antoine GRANGER et Laurent CALLIGE seront mobilisés. Un fichier récapitulatif sera diffusé pour accompagner les équipes.

### 2.2. PÉDAGOLAB

Rappel des fonctions principales du pédagolab qui est désormais pleinement équipé et opérationnel (audiovisuel performant facilitant la tenue de visioconférences pour comités de sélection, suivis de thèse, etc.). Une permanence est assurée par Ugo BELLAGAMBA vice-doyen chargé de la pédagogie,

tous les mercredis de midi à 17h, pour aider à la mise en œuvre d'innovations pédagogiques (notamment via Moodle). Dès la rentrée un calendrier sera mis en place pour en faciliter les usages. Le pédagolab est une salle dédiée pour les équipes pédagogiques (capacité ~12 personnes) afin d'organiser des réunions liées aux parcours de licence ou master. Il accueillera également des formations à la pédagogie innovante proposées par Bruno GACHASSIN et son équipe. Toute proposition d'usage ou demande de formation est la bienvenue.

### 3. STRATÉGIE

#### 3.1. Projet Expert EEI

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA présente ce point.

L'Expert Institute est un think tank européen en expertise judiciaire. L'institut va organiser un colloque à Nice les 24 et 25 octobre sur la prise en charge des victimes du terrorisme avec une approche pluridisciplinaire. Certains membres de l'EUR comme Xavier LATOUR et Caroline LEQUESNE, y participent. L'institut propose des opportunités de stages pour les étudiants via son réseau européen et montre un intérêt pour des collaborations scientifiques notamment sur l'environnement la durabilité et l'intelligence artificielle. Un partenariat est envisagé avec les laboratoires comme le LADIE pour des projets financés à l'échelle européenne. Ce lien pourrait renforcer les collaborations entre l'EUR et l'Expert Institute au-delà du colloque.

### 4. RECHERCHE

#### 4.1. Liste du portefeuille d'abonnement des périodiques

Grégoire LERAY vice-doyen à la recherche et Sarah PRETTO responsable de la BU droit prennent la parole sur ce point.

Le nombre d'abonnements est passé d'une dizaine à une vingtaine en double support avant de se recentrer cette année uniquement sur les versions papier exclusives.

En 2025 une rationalisation plus poussée est prévue malgré une gestion encore complexe. Une liste des abonnements devra être soumise au conseil documentaire pour validation.

Environ 33 000 euros d'économies sont attendus sans impact sur la faculté de droit contrairement à d'autres campus qui ont subi des suppressions. Ces économies pourront être partiellement réinvesties ultérieurement. Grâce à une large coopération le processus a pu être mené de manière plus sereine et aboutir à un résultat satisfaisant.

#### **Gestion des revues papier**

Cette année a montré qu'il était possible de réduire les exemplaires papier notamment pour les revues peu consultées. Un seul laboratoire utilisateur ne justifie pas leur maintien en version imprimée. Le délai de deux mois supplémentaire accordé aux directions de laboratoire a permis une transition progressive avec un vrai temps de réflexion et d'acceptation. En effet, bien que ce sujet puisse paraître secondaire face aux urgences des directeurs de laboratoire, la circulation de l'information et l'adhésion des équipes sont essentielles pour surmonter les résistances naturelles. Dès septembre, toujours dans une perspective de rationalisation, une nouvelle campagne visera à abandonner davantage de revues papier en s'appuyant sur une méthodologie d'évaluation des consultations qui devra être affinée en concertation avec les laboratoires.

En commission parlementaire, il a été rappelé qu'il ne s'agit pas de réduire l'offre documentaire, mais de l'adapter de manière pertinente aux besoins réels. Malgré les contraintes budgétaires, certaines ressources peu utilisées sont maintenues, tandis que d'autres plus utiles sont refusées. L'enjeu est donc de mieux ajuster l'offre sans nuire à sa qualité ni à sa diversité. La coexistence des

formats papier et numérique a longtemps servi de garantie. Mais la confiance accrue dans le numérique accélère la transition. Le travail mené entre mars et juin a permis d'avancer dans ce sens de manière constructive et maîtrisée.

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, adopte à la majorité la liste du portefeuille d'abonnements.*

26 pour – 0 contre – 0 abstention

Grégoire LERAY, Vice-doyen à la recherche, présente ensuite le projet visant à structurer des synergies entre laboratoires pour mieux accompagner les équipes de chercheurs volontaires dans la réponse aux appels à projets nationaux.

L'objectif est de créer une dynamique collective autour de la durabilité, un thème déjà présent mais encore peu structuré dans les actions menées par les laboratoires. Une première journée de travail est prévue les 8 et 9 décembre, avec la participation d'au moins deux représentants par laboratoire pour constituer une équipe solide. Il s'agit du colloque annuel de l'EUR, organisé par l'équipe décanale.

L'événement accueillera également plusieurs intervenants extérieurs, chercheurs étrangers et experts issus d'autres universités ou secteurs. Il est financé par un report de fonds IDEX 2024 d'environ 27 000 euros, permettant l'organisation d'une rencontre de portée internationale.

- Eva MOUIAL BASSILANA directrice de l'EUR fait part de la rencontre et des échanges avec les professeurs de l'IAE et du laboratoire GRM (Groupe de Recherche en Management), membres de l'EUR. Elle précise que les directeurs de laboratoires et l'équipe décanale sont invités à l'assemblée générale du GRM le 7 juillet à 10h. L'objectif de la rencontre est de mieux connaître les thématiques de recherche du GRM et d'explorer les possibilités de collaboration renforcée entre laboratoires. Il s'agit d'identifier comment travailler davantage ensemble, au-delà des coopérations déjà existantes. Les perspectives incluent le développement de projets de recherche communs, l'organisation conjointe de colloques et l'intégration de thématiques partagées dans les formations de master, en croisant droit et gestion pour enrichir les parcours étudiants. Bien que la collaboration soit encore naissante, la volonté de construire des actions communes concrètes est forte.

Grégoire LERAY fait un point sur la collaboration entre l'EUR, la Faculté de droit, le LADIE et le GRM. Lors de la création des EUR au sein de l'université, le GRM a été associé à la Faculté de droit par la précédente équipe décanale. Le potentiel d'interactions est notable, par exemple avec le CERDACFF qui travaille sur des formations en gestion territoriale, domaine susceptible de croiser les travaux du GRM ou encore le LADIE pour les perspectives internationales. L'intérêt est partagé pour développer des synergies, notamment face à d'autres universités qui créent des masters combinant droit et gestion en partenariat avec les IAE. Les axes à développer concernent la recherche, avec des collaborations sur des thématiques communes comme la durabilité, ainsi que l'enseignement, avec l'intégration possible de thématiques partagées dans les formations.

Un colloque commun CERDP-GRM est prévu les 26 et 27 juin 2026, axé sur la durabilité. Il s'agit pour l'instant d'un premier contact institutionnel, mais les perspectives de collaboration en recherche et pédagogie sont prometteuses et seront approfondies lors des prochaines réunions.

## 5. SCOLARITÉ - FORMATIONS

### 5.1. Calendrier universitaire

Eva MOUIAL BASSILANA directrice de l'EUR prend la parole pour présenter le calendrier. S'ensuivent des échanges autour des dates de la deuxième session d'examens. Il est décidé que le vote sera reporté au COSP du 8 juillet. Dans l'attente des modifications devront être apportées au calendrier présenté.

- La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA soulève des points d'attention sur les délais de correction et préparation des délibérations.

Un problème récurrent a été identifié concernant le retour tardif des copies corrigées, parfois effectué la veille des délibérations. Ce retard est souvent lié à une charge de travail importante, certains enseignants devant corriger jusqu'à 600 copies par semestre. Cette situation met les services de scolarité en grande difficulté, les obligeant à travailler dans l'urgence, ce qui complique l'usage du logiciel Apogée, notamment pour les calculs complexes qui doivent parfois être réalisés manuellement.

Ces retards augmentent les risques d'erreurs, provoquent des pertes de temps et peuvent entraîner le report d'épreuves. La nécessité de publier les résultats dans un délai permettant ensuite de convoquer les étudiants dans le délai réglementaire de 14 jours est rappelé. Il est insisté sur la nécessité d'œuvrer collectivement (enseignants, agents administratifs) pour veiller au respect de ces délais qui peuvent, sinon, occasionner des recours.

Il est donc crucial que les enseignants respectent des délais raisonnables afin d'assurer la fiabilité des procès-verbaux de délibération, la qualité de la communication des résultats aux étudiants, et une organisation efficace du travail pour les équipes de scolarité et les présidences de jury.

Des remerciements sont adressés à la scolarité pour son engagement, malgré les difficultés techniques liées aux évolutions de l'offre de formation dans Apogée. Un appel est lancé à la mobilisation collective afin de permettre une gestion plus sereine de cette période critique.

- Ugo BELLAGAMBA vice-doyen à la pédagogie intervient sur l'utilisation des QCM pour faciliter les corrections.

Le respect des délais de correction reste essentiel, et l'usage de QCM peut représenter une solution efficace pour alléger la charge de travail. Toutefois, leur mise en place exige une préparation rigoureuse en amont, notamment la rédaction des questions et des réponses, leur validation et le paramétrage technique. Claude EL KAIM en charge de cet aspect, est fortement sollicité, ce qui peut entraîner une surcharge de travail.

C'est pourquoi il est vivement recommandé aux enseignants souhaitant recourir aux QCM de prendre contact avec Claude EL KAIM et le vice-doyen à la pédagogie. Une anticipation suffisante permettra de mettre en place un accompagnement efficace, d'éviter les encombrements à l'approche des examens et de garantir un déroulement fluide, tant pour les enseignants que pour l'équipe pédagogique.

### 5.2. SKEMA

La Directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA prend la parole sur ce point.

Lors des derniers débats, il est apparu que la question du partenariat avec SKEMA suscitait encore certaines tensions et des échanges difficiles. Plutôt que de prolonger ces débats sans avancer, il semblait important à l'équipe décanale que le collectif puisse s'exprimer clairement sur ce sujet.

La Directrice de l'EUR rappelle le contexte :

Ce partenariat avait été évoqué lors de la précédente mandature, sous le décanat de Xavier LATOUR, notamment pour un programme de licence appelé ESDHEM. Aujourd'hui, la discussion porte sur une éventuelle collaboration à l'échelle de la licence et des masters. De longs échanges ayant déjà eu lieu lors du précédent COSP/COPIL, la Doyenne propose de s'en remettre à la collectivité en votant afin de savoir si une majorité se dégage en faveur de la poursuite de la réflexion sur un éventuel partenariat.

La question portée au vote est : *Qui est pour rouvrir la discussion d'un éventuel partenariat entre l'EUR LexSociété et SKEMA pour le programme de licence ESDHEM tel qu'expliqué lors du précédent conseil ?*

Si la majorité est favorable, un groupe de travail sera constitué pour approfondir cette réflexion. Si la majorité n'est pas favorable, cela mettra un point final au sujet qui ne sera plus l'objet de discussion en COSP.

Il est demandé aux membres du COPS de bien vouloir exprimer leur position pour une avancée collective sur ce point.

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, vote contre la réouverture de la discussion d'un éventuel partenariat entre l'EUR LexSociété et SKEMA pour le programme de licence ESDHEM*

3 pour – 12 contre – 11 abstentions

Deuxième question, également posée au regard des différents arguments qui avaient été évoqués la fois précédente sur l'ouverture de la discussion, cette fois ci à l'échelle des masters.

La question portée au vote est : *Qui est pour rouvrir la discussion d'un éventuel partenariat entre l'EUR LexSociété et SKEMA au niveau master tel qu'expliqué lors du précédent conseil ?*

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, vote contre la réouverture de la discussion d'un éventuel partenariat entre l'EUR LexSociété et SKEMA au niveau master.*

4 pour – 19 contre – 10 abstentions

Gustavo CERQUEIRA prend la parole et demande s'il n'y aurait pas intérêt à poser la question d'un partenariat global, incluant la licence et le master ?

La Doyenne accueille cette demande et formule la question suivante portée au vote : *Qui est pour un partenariat global avec SKEMA incluant Licence et Master ?*

*Le Conseil Scientifique et Pédagogique, élargi au Comité de Pilotage, vote contre un partenariat global licence et master.*

2 pour – 18 contre – 8 abstentions

Information sera donnée à Patrick OUDAYÉ Directeur de SKEMA que l'actuel COSP ne souhaite pas rouvrir la discussion sur ce partenariat.

**Point Bilan des examens** (Laurent CALLIGE présente ce point)

Une progression significative des taux de réussite en première année de licence au cours des dernières années est observée. Cette tendance se confirme également dans d'autres filières comme à l'IUT et en L3, notamment dès la première session. Cette amélioration pourrait refléter un meilleur accompagnement ou des pratiques pédagogiques plus efficaces. (Il conviendra d'observer sa

stabilité dans les prochaines années). Toutefois, elle soulève des enjeux organisationnels majeurs : capacité d'accueil dans les niveaux supérieurs et nécessité de renforcer les moyens humains. Ces éléments invitent à une réflexion plus large sur l'adéquation entre les effectifs, les ressources disponibles et les objectifs de réussite étudiante.

- La directrice de l'EUR LexSociété Eva MOUIAL BASSILANA fait un point sur les Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP) évoqué par la gouvernance.

Le Ministère de l'Enseignement supérieur fait évoluer sa stratégie de financement en recentrant les budgets universitaires autour des Contrats d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP), qui pourraient conditionner à terme 100 % des financements. Université Côte d'Azur, désignée établissement pilote, doit désormais piloter et optimiser son offre de formation, en impliquant chaque composante, dont notre EUR.

L'objectif est d'identifier les formations en tension, renforcer l'attractivité (surtout en master) et améliorer les taux de réussite, tout en s'appuyant sur une analyse fine et nuancée des données. Cette nouvelle logique, proche des appels à projets, s'accompagne d'attentes croissantes en communication et en visibilité.

Malgré des inquiétudes (risque de fermeture de formations peu fréquentées, surcharge administrative), cette réforme peut représenter une opportunité stratégique, à condition d'un accompagnement adapté et d'un engagement collectif. La Directrice de l'EUR s'engage à informer au fur et à mesure les membres du COSP et du COPIL sur les avancées.

## 6. CAMPUS

### 6.1. Point sur l'avancement du projet de chalet de restauration

Caroline LEQUESNE, vice-doyenne en charge des relations socio-économique prend la parole sur ce point.

Dans le cadre de l'amélioration des équipements du campus, un projet de chalet de restauration est en cours sur le campus, près de la Villa Passiflores. Les études de faisabilité sont réalisées, pour un budget estimé à 35 000 €, financé grâce aux reliquats des fonds de l'alternance. Des prestataires connus de l'Université seront notamment auditionnés prochainement, avec une offre comprenant petits-déjeuners, plats du jour et restauration rapide à tarifs accessibles (7-8 €), axée sur les circuits courts et produits bio. L'ouverture est prévue à l'automne, pour répondre aux besoins de restauration des étudiants et personnels.

La Directrice de l'EUR, Eva MOUIAL BASSILANA, a tenu à saluer l'implication du service technique, pour réaliser une partie des travaux durant l'été. Cette participation comprend notamment le montage du chalet en kit ainsi qu'une contribution aux aménagements nécessaires, permettant ainsi de réduire significativement le coût global du projet, estimé entre 35 000 et 40 000 €.

Par ailleurs, la Directrice a remercié les responsables de formation en alternance pour leur réactivité et leur solidarité, suite à l'appel lancé en amont pour mobiliser les reliquats des fonds de l'alternance. Cette pratique, déjà mise en œuvre pour la rénovation de salles et d'amphithéâtres, est renouvelée ici dans l'objectif d'améliorer les conditions de vie sur le campus.

L'adhésion collective à ce projet témoigne de la dimension solidaire et transversale de l'alternance, au service des étudiants et de la qualité de vie universitaire. La Directrice a notamment souligné l'importance de cette offre de restauration dans un contexte où le campus reste relativement isolé, rendant ce futur espace d'autant plus utile et attendu.

Caroline LEQUESNE propose de lancer une consultation interne en vue de baptiser le futur chalet. Chaque membre du personnel sera invité à soumettre des propositions de noms, reflétant l'esprit du lieu, ses valeurs ou son ancrage sur le campus.

**7. QUESTIONS DIVERSES**Agenda

- Commission pédagogique le 7 juillet à 14h30 en salle du conseil
- Prochain COSP/COFIL le 8 juillet à 8h30 en salle du conseil
- Garden party le 8 juillet à midi

- Ugo BELLAGAMBA intervient sur le projet des archives de Monaco :

Dans le cadre de la valorisation des disciplines de l'EUR, plusieurs projets structurants en Histoire du droit sont en cours. Un partenariat en formalisation avec la Principauté de Monaco prévoit l'ouverture des archives du Palais Princier à la recherche universitaire, en lien avec le DU de droit monégasque. En parallèle, un projet interdisciplinaire majeur sur la thématique de l'eau dans les Alpes-Maritimes mobilise plusieurs chercheurs, avec un fort ancrage territorial. Ces initiatives illustrent la dynamique scientifique de l'équipe et sa capacité à développer des partenariats locaux et internationaux.

- La directrice de l'EUR Eva MOUIAL BASSILANA prend la parole sur le projet de partenariat en cours de discussion avec le Tribunal de commerce d'Antibes.

Dans une logique d'ouverture professionnelle et pédagogique au bénéfice des étudiants, ce partenariat viserait à permettre aux étudiants d'assister à des audiences, de travailler sur des dossiers concrets et, potentiellement, de réaliser des stages au sein de la juridiction.

L'objectif est de renforcer l'ancrage pratique de la formation et de favoriser l'immersion dans le monde judiciaire, en lien avec les attentes professionnelles du secteur. Ce projet est encore en phase de structuration, et plus d'informations seront partagées une fois l'accord finalisé.

L'ordre du jour étant épuisé, la Directrice de l'EUR LexSociété, Eva MOUIAL BASSILANA remercie l'ensemble des membres du conseil et lève la séance à 11h11.

Nadine BARTOLO  
Secrétaire de séance

Eva MOUIAL BASSILANA  
Directrice de l'EUR, présidente de séance

La Doyenne  
  
Eva MOUIAL